

DEVENIR CPE

CONSEILLER PRINCIPAL D'ÉDUCATION
CONSEILLÈRE PRINCIPALE D'ÉDUCATION

VOTRE PARCOURS D'ÉTUDES

CPE Affectation (nationale)
en collège ou lycée

MASTER MEEF

CONCOURS
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
(en fin
de M2)

AUTRES
CONCOURS
en M2

RECRUTEMENTS
DIRECTS
(autres
employeurs)

> BLOCS DE COMPÉTENCES

L'étudiant-Conseiller Principal d'Éducation :

M2

- > Acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale
- > animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves
- > Praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

> BLOCS DE COMPÉTENCES

L'étudiant-Conseiller Principal d'Éducation :

M1

- > Acteur de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale
- > animateur de la politique éducative de l'établissement et accompagnateur du parcours de formation des élèves
- > Praticien réflexif, acteur de son développement professionnel

ENTRÉE EN MASTER MEEF
ENCADREMENT ÉDUCATIF

Candidature* à l'INSPÉ en 1^{ère} année de Master
(*selon les critères de sélection en vigueur)

LICENCE

L3

L2

L1

Licence
générale

Toute licence
en sciences
humaines
et sociales

Université

BACCALAURÉAT